

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du Samedi 06 février 2021**

La séance, faisant suite à la convocation du 1^{er} février 2021, est ouverte à neuf heures 07, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Natacha CHASE, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Fabienne DEROO, Monsieur Dominique LEMOINE, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Geoffroy MILLET, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ, Monsieur Jean DELVERT.

Excusé : néant - Absent : néant

Nous passons à l'ordre du jour

E. BARTHOLOMÉ est désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu de séance du 07 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1- Subvention exceptionnelle à Anim'Enfance (déficit 2020)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la situation financière de l'association Anim'enfance basée de Saint-Sozy et œuvrant en centre de loisirs et crèche. Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé notamment entre les communes de Mayrac, Baladou, St-Sozy, Creysse, Meyronne, Lacave, CAUVALDOR et les partenaires CAF et MSA, une aide financière de 600 € est versée chaque année à cette association par chaque commune partenaire pour l'accueil de leurs enfants. L'association accueille en outre des enfants des communes de Gramat, Rocamadour, Souillac, Martel, Lachapelle-Auzac et Montvalent qui ne sont pas signataires de cette convention.

Des réunions se sont tenues entre les mairies concernées pour déterminer le mode de répartition du déficit budgétaire de cette association, qui est de 26 333.05€ pour l'année 2020. Il sera demandé aux communes de domicile des enfants inscrits de participer à l'apurement de cette dette selon un mode de calcul encore en discussion, et qui devrait tenir compte du nombre d'enfants par commune et du temps annuel de présence. Quatre enfants de Baladou ont fréquenté les activités de l'association, pour un total de 319h30 soit 2.88% du temps total d'accueil.

Compte tenu de ce qu'il n'y a pas encore d'accord entre les municipalités partenaires sur les modalités de répartition, une prochaine réunion des signataires du « contrat enfance jeunesse » est prévue le vendredi 12 février 2021. La délibération finale est de ce fait reportée à une prochaine réunion du conseil dans l'attente de compléments d'information.

2 – Mise à jour des voiries transférées à la communauté de Communes Cauvaldor pour l'entretien – nouvelle dénomination des voies suite à l'adressage

Le tableau des voiries dont l'entretien a été transféré à CAUVALDOR avait été acté lors de la délibération du 08 novembre 2017. Suite à la mise en place du plan d'adressage, les voies ont reçu une appellation spécifique et certaines ont été découpées en tronçons. La mise à jour du tableau des voiries transférées à CAUVALDOR pour l'entretien est donc nécessaire. Les longueurs ont été recalculées sur base du plan IGN où les distances sont mentionnées.

Monsieur le Maire et G. MILLET 1^{er} adjoint présentent le récapitulatif de classement proposé (voir le détail en annexe) :

	Places	Voirie Urbaine	Voirie Rurale
Acté en 2017	5 places pour une superficie totale de 2371 mètres carrés	Néant	31 voies transférées pour un total de 30 523 mètres linéaires
Mise à jour 2021	5 places pour une superficie totale de 2371 mètres carrés	Néant	38 voies transférées pour un total de 29 829 mètres linéaires

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Acte l'entretien confié à la communauté de communes des voies et places indiquées ci-dessus et détaillées en pièce annexe et leur classement en voirie communautaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition de la voirie d'intérêt communautaire à la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR),

- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3- Compte Administratif « Transports » 2020

Conformément au code général des collectivités territoriales, la présidence de séance passe pour le temps des votes des comptes administratifs à Mme Elyane DELPY GOURSAT, 2^{ème} adjointe ayant délégation en matière de comptabilité, qui présente à l'assemblée les bilans comptables de l'année écoulée.

Ce budget « Transports » est dédié aux charges et recettes liées aux services de transport scolaire et de transport à la demande. La clôture des comptes s'établit comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	1452.30	0,00	12 396,04	0,00	13 848.34
Opérations de l'exercice	8 769.02	10 190.57	0,00	0,00	8 769.02	10 190.57
TOTAUX	8 769.02	11 642.87	0,00	12 396,04	8 769.02	24 038.91
Résultat de clôture		2 873.85	0,00	12 396,04		15 269.89
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						15 269.89
Pour mémoire: virement à la section d'investissement					0.00	0.00

À l'issue de la présentation détaillée du budget, et tous les éclaircissements demandés par les membres du conseil ayant été fournis, Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, conformément au code général des collectivités territoriales.

Après examen et débats, le compte administratif transport 2020 est approuvé.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Monsieur le Maire réintègre la séance.

4- Compte Administratif « Multiservice » 2020

Mme Elyane DELPY GOURSAT, présente ensuite le bilan comptable de ce budget annexe dédié aux charges et recettes du bâtiment « Multiservice ». Le local appartenant à la mairie est loué en vertu d'un bail commercial conclu devant notaire à des exploitants propriétaires du fonds de commerce.

Pour mémoire l'assemblée a acté l'exemption de plusieurs mois de loyer en raison de la pandémie de COVID 19 et des fermetures administratives imposées par les pouvoirs publics. Seuls ont été facturés les mois de janvier, février, septembre et octobre 2020. Les frais de personnel chargé de l'entretien extérieur de la parcelle et du bâtiment ont été réduits en conséquence.

La clôture des comptes s'établit comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	6 961.59	0,00	3 302.31	0,00	10 263.90
Opérations de l'exercice	18 523.82	17 027.03	13 151.62	14 415.36	31 675.44	31 442.39
TOTAUX	18 523.82	23 988.62	13 151.62	17 717.67	31 675.44	41 706.29
Résultat de clôture		5 464.80		4 566.05		10 030.85
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						10 030.85
Pour mémoire: virement à la section d'investissement					0.00	0.00

À l'issue de la présentation détaillée du budget, et tous les éclaircissements demandés par les membres du conseil ayant été fournis, Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, conformément au code général des collectivités territoriales.

Après examen et débats, le compte administratif « Multiservice 2020 » est approuvé.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Monsieur le Maire réintègre la séance

5- Compte Administratif « Commune » 2020

Mme Elyane DELPY GOURSAT expose à présent les écritures réalisées sur le budget principal. Ce budget a enregistré toutes les dépenses et recettes générales liées au fonctionnement de la collectivité, ainsi qu'aux investissements.

La clôture des comptes s'établit comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	83 924.22	0,00	9 206.56	0,00	93 130.78
Opérations de l'exercice	214 066.22	243 128.00	212 748.48	132 954.58	426 814.70	376 082.58
TOTAUX	214 066.22	327 052.22	212 748.48	142 161.14	426 814.70	469 213.36
Résultat de clôture		112 986.00	70 587.34	0.00		42 398.66
Restes à réaliser					43 250.00	18 302.00
Besoin / excédent de financement total						17 450.66
Pour mémoire: virement à la section d'investissement						91 400.00

À l'issue de la présentation détaillée du budget, et tous les éclaircissements demandés par les membres du conseil ayant été fournis, Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, conformément au code général des collectivités territoriales.

Après examen et débats, le compte administratif Commune 2020 est approuvé.
Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Monsieur le Maire réintègre la séance et Mme Elyane DELPY GOURSAT lui restitue la présidence de l'assemblée.

6- Demande de subvention du centre de formation M.F.R. DU RIBERACOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'établissement Maisons Familiales et Rurales du Ribéracois, qui accueille un élève de Baladou y effectuant sa scolarité, vient d'introduire en mairie une demande de subvention.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal
– Accorde une subvention de 150 € à cet établissement
– et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

7- Exemption de loyer du mois de février de l'Atelier du Goût

Monsieur le Maire expose que les pouvoirs publics ont maintenu, pour une durée non définie à ce jour, la fermeture notamment des restaurants et des bars, activité principale de l'Atelier du Goût, Il propose de prolonger l'exemption de loyer déjà décidée pour janvier 2021.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal
– Considérant la prolongation de la fermeture administrative décidée par les pouvoirs publics pour une durée inconnue à ce jour,
– Considérant que cette exonération ne donne droit à d'aucune aide financière pour la perte de revenus locatifs,
– Décide de l'exonération intégrale de loyer du bâtiment du Multiservice « L'Atelier du Goût » pour le mois de février 2021,
– et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions Diverses

Adressage – installation des poteaux

L'approbation finale de la demande de participation financière à hauteur de 20% du projet HT déposée auprès de CAUVALDOR le 03/12 est attendue pour le conseil CAUVALDOR du 08 février.

La commande des fournitures a été passée. Les poteaux ont été livrés le 25/01. Ils seront mis en place par des membres du conseil durant le week-end du 19-20-21 février.

Débat sur le remplacement de Francis suite à son départ en retraite

Francis a signifié son départ au 1^{er} août prochain. Afin d'organiser son remplacement, et pour prévoir au conseil de mars la création de poste et engager formalités légales et les publicités d'appels à candidatures, il convient d'effectuer un premier tour d'horizon sur les modalités du recrutement à effectuer : nature des activités, volume horaire, modalités d'annualisation, nombre de postes, date de début et durée du CDD, etc.

Détérioration d'un ordinateur portable prêté à un élève durant le 1^{er} confinement

Malgré l'opposition formulée par l'ancien maire, un ordinateur portable a été prêté à un élève à l'occasion du premier confinement afin de lui permettre le suivi scolaire à distance, la famille ne disposant pas d'ordinateur. Le matériel avait été acheté neuf quelques mois plus tôt par notre collectivité dans le cadre de l'équipement subventionné par le projet « écoles numériques innovantes et ruralité » mis en place par l'académie et l'État. L'ordinateur est revenu gravement détérioré. L'expertise demandée auprès du fournisseur conclue que les réparations ne sont pas recommandées en raison de l'état général, du coût de la réparation et de la non-disponibilité de certaines pièces. L'intervention des assurances va être demandée.

Point sur les réunions extérieures : reporté

Point sur les dossiers en cours

- Le Sénateur J.-Cl. Requier a envoyé une lettre de remerciement et félicitations pour le contenu et la présentation du Petit Baladin n° 39.
- Il est décidé que la mairie va proposer aux habitants non motorisés de leur assurer le transport jusqu'au point de vaccination anti-COVID.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 13 heures 04. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.

--oo00oo--

Baladou le 09/02/2021

le Maire

(Signature)

Jean DEL...

